



Appel à communications

Recherches en CCA & Durabilité

Université de Montpellier, Institut Montpellier Management

Le 8 novembre 2024

Durant ces dernières décennies, une riche littérature en Comptabilité, Contrôle, Audit, a été développée en matière de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Cette journée vise à susciter le prolongement de ces recherches, mais aussi à souligner l'intérêt d'analyser des problématiques nouvelles, justifiées par un contexte réglementaire et de gouvernance internationale du climat évolutif.

La 25^{ème} Conférence des Parties (COP) sur le climat, qui s'est déroulée à Madrid fin 2019, a constitué un des événements marquants de gouvernance internationale, au cours duquel l'Europe s'est engagée à devenir le premier continent neutre en carbone à horizon 2050, via la signature d'un « Green deal ». Ce dernier sous-tend trois réglementations, à savoir la réglementation taxonomie, la *Sustainable Finance Disclosure Regulation* (SFDR) et la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD). Ces réglementations induisent des évolutions, notamment en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), de pilotage de la performance, de reporting et de vérification des informations, dont l'étude trouve toute sa justification dans le champ CCA.

La sémantique elle-même a évolué, puisqu'il est aujourd'hui davantage question d'étudier la durabilité des pratiques des entreprises et la divulgation des informations correspondantes, et non plus leur caractère extra-financier. L'emploi de ce concept récent est consécutif au choix sémantique effectué au niveau européen et représentatif d'une volonté de mettre fin à l'opposition des problématiques financières et extra-financières et de souligner l'opportunité d'envisager leur interconnexion.

A l'échelle internationale, la création récente de l'*International Sustainability Standards Board* (ISSB), en tant qu'organisme de normalisation complémentaire et de même niveau que l'*International Accounting Standards Board* (IASB), traduit encore la volonté, ou l'apparente volonté, de présenter le reporting financier et de durabilité, comme étant d'égale importance. L'examen des normes transverses de la CSRD (ESRS 1 et 2) et de l'ISSB (IFRS S1) traduit cependant des différences notables, dans la manière d'envisager ce reporting, qui méritent d'être explorées.

Ainsi, au-delà de l'étude des ambitions spécifiques aux niveaux international et européen, se pose notamment la question des parties prenantes qui méritent d'être emportées dans la réflexion sur les enjeux de durabilité. Le questionnement sur ces enjeux appelle quant à lui la réflexion sur la matérialité financière vs la double matérialité. De même, le périmètre de la divulgation d'informations étant voué à s'élargir, des questions relatives à la collecte d'informations au niveau de la chaîne de valeur et à la

représentation induite, pourront être explorées. Suite à la promulgation de l'Ordonnance du 6 décembre 2023, les recherches relatives à l'assurance attestée sur les informations ESG pourront également être prolongées pour analyser les évolutions sous-jacentes. La vérification des rapports de durabilité pourra notamment être réalisée par des profils diversifiés d'Organisme Tiers Indépendants (OTI), qui produiront leur opinion dans un rapport unique de certification.

Les attentes évolutives en termes de divulgation d'informations pourraient encourager une mesure et un pilotage plus fréquent de la performance induite. La question de la performance appelle notamment celle des PME non cotées qui, bien que non contraintes de publier des informations, pourraient être progressivement encouragées à piloter leur performance. Désireront-elles se préparer à répondre aux attentes informationnelles de leurs partenaires au sein de leur chaîne de valeur ? S'efforceront-elles de se conformer aux attendus de la réglementation taxonomie et du futur indicateur « climat » en cours de développement par la Banque de France ? De manière générale, le contexte actuel sera-t-il propice au développement de leur performance de durabilité, voire même de leur performance globale ?

Les recherches en CCA sont riches de l'étude d'organisations relevant de statuts particuliers, telles que les sociétés à mission, ou représentatives de milieux spécifiques, telles que les organisations publiques ou les associations. Des recherches relatives à l'étude des spécificités de ces organisations en matière de durabilité pourraient être développées.

Enfin, la durabilité est au cœur des débats professionnels actuels, tout autant à l'échelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et plus généralement des professionnels du chiffre. Des recherches relatives à la manière dont ces professions vont se saisir de la question de la durabilité mériteront d'être menées.

Comité d'organisation :

Géraldine GIORDANO
Philippe CHAPPELLIER
Sophie SPRING
Jean COUQUET, Ingénieur d'Etudes

Comité scientifique :

Simon ALCOUFFE, TBS Education
Benjamin BENOIT, Université de Perpignan Via Domitia
Nicolas BERLAND, Université Paris Dauphine
Roger BERQUIER, IUT de Nantes
Corinne BESSIEUX, Montpellier Business School
Emilio BOULIANNE, Concordia University
Philippe CHAPPELLIER, Université de Montpellier
Frédérique DEJEAN, Université Paris Dauphine
Florence DEPOERS, Université Paris-Nanterre
Clément FEGER, AgroParisTech et MRM-Université de Montpellier
Sophie GIORDANO-SPRING, Université de Montpellier
Christophe GODOWSKI, Université Paul Sabatier, Toulouse 3
Nathalie GONTHIER-BESACIER, Université de Grenoble
Isabelle MARTINEZ, Université Toulouse 1 Capitole
Christophe MAUREL, Université d'Angers
Emmanuelle NEGRE, Université de Bordeaux
Angèle RENAUD, Université de Bourgogne, Franche-Comté et Haute Alsace,
Chrystelle RICHARD, ESSEC Paris
Géraldine RIVIERE-GIORDANO, Université de Montpellier

Lionel TOUCHAIS, Université de Rennes
Stéphane TREBUCQ, Université de Bordeaux
Fabienne VILLESEQUE, Université de Perpignan Via Domitia
Elisabeth WALLISER, Université Côte d'Azur

Dates à retenir :

Date limite de soumission des propositions de communication : 08/09

Notification aux auteurs : 30/09

Date limite d'inscription : 11/10

Evènement : 8/11

Attention : les communications ne seront définitivement acceptées, qu'après l'inscription d'un des auteurs s'engageant à présenter la communication

Soumission des propositions de communications :

La soumission des communications est possible à partir du 01/07

La date limite de soumission des communications est fixée au 08/09

Soumission en ligne à l'adresse suivante : ccadurabilite@gmail.com

Les communications peuvent être rédigées et présentées en français ou en anglais.

Les communications comporteront entre 15 à 20 pages et seront présentées en respectant les règles de forme des communications à l'AFC.

Programme prévisionnel :

8H30-9H30 : Accueil café

9H30-10H30 : Conférence plénière assurée par **Luc Brès**

Professeur titulaire, Université Laval, Faculté des sciences de l'administration

Codirecteur du laboratoire interdisciplinaire de la responsabilité sociale des entreprises (LIRSE)

10H30-12H30 : Présentation de communications

12H30-14H : Déjeuner

14H-16H : Présentation de communications

Inscription gratuite mais obligatoire :

Lien d'inscription : <https://forms.gle/89j8ebERaKdm9g4y8>

Informations pratiques :

Lieu de l'évènement : Montpellier Management

Espace Richter - Rue Vendémiaire

Bât B. - CS 19519

34960 MONTPELLIER Cedex 2

Accès en tramway :

Lignes 1, 3 et 4 : Arrêt "Rives du Lez"

Ligne 1 et 3 : Arrêt "Port Marianne"

Accès en voiture :

Par l'autoroute A9 : sortie 29

• depuis Nîmes : Direction "Centre-ville"

• depuis Béziers : Direction "Millénaire"

Contact : ccadurabilite@gmail.com / geraldine.giordano@umontpellier.fr